REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Qui entre dans le Who's Who 2016 ? » sur les sites Who's Who

du 10 septembre 2015 au 31 octobre 2015

Article 1

La société EDITIONS LAFITTE HEBRARD, éditeur du livre Who's Who in France et du site whoswho.fr, société par actions simplifiées (SAS) au capital de 159.300 euros dont le siège social est sis au 16 rue Camille Pelletan 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 036 691, organise du **10 septembre au 31 octobre 2015** inclus un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé **"Jeu concours Qui entre dans le Who's Who 2016 "**.

Article 2

Ce jeu-concours est indépendant. Il est ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (France Métropolitaine) à l'exclusion des employés des sociétés organisatrices, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Article 3

Le jeu est présenté sur le site www.whoswho.fr, et éventuellement accessible via des bannières publicitaires sur le site et sur les réseaux sociaux Linked In, Twitter, FaceBook et Instagram. Des e-mailings et des bannières publicitaires dans les newsletters permettront également d'accéder au jeu concours.

Article 4

Pour jouer, le participant doit envoyer un mail à lancement@whoswho.fr pendant toute la période de validité du jeu, en indiquant dans cet email ses coordonnées exactes, à savoir impérativement :

« civilité», « nom », « prénom », « adresse », « Code postal », « Ville »

Il sera dès lors inscrit dans la liste des participants au jeu concours **Qui entre dans le who's Who 2016**. Les coordonnées incomplètes, illisibles, erronées, falsifiées ou comportant de fausses indications seront considérées comme nulles et entraîneront l'élimination du participant.

Article 5

Le jeu concours Who's Who in France est doté de :

10 abonnement internet Who's Who in France à gagner d'une valeur unitaire de 480 € TTC

Valeur totale : 4 800 € TTC

Article 6

Les 10 gagnants seront les 10 premiers à découvrir l'une des 13 personnalités qui entrent dans le Who's Who 2016 et qui sont mis à l'honneur dans la bannière ci-dessous, et ce en donnant leur réponse par mail entre le 10 septembre et le 31 octobre 2015.

Ne pourront être considérées comme valables les coordonnées incomplètes ou erronées.

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom et même prénom) pendant toute la durée du jeu, et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse). Les 13 personnes qui entrent dans le Who's Who 2016 et mises en avant dans la bannière ci-dessus, ainsi que leur famille (même nom ou même adresse), ne pourront pas participer.

Toute violation aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du participant et notamment des personnes qui se seront inscrites plus d'une seule fois au jeu-concours ou sous des pseudonymes différents.

Article 7

Le lot ne peut en aucun cas être échangé à la demande du (de la) gagnant(e) par un autre lot, ni contre leur valeur en espèce.
Le lot est attribué nominativement et ne peut être remis à des tiers.

Le gagnant permet que son nom apparaisse clairement sur les sites whoswho.fr et réseaux sociaux du Who's Who.

Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description des lots et du nom du gagnant.

Article 8

Si les circonstances l'exigent, la société Editions Lafitte-Hébard se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un ou des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.
Tout lot non réclamé dans un délai d'un mois après le **31 octobre 2015** restera la propriété de la société Editions Lafitte-Hébrard.
Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s), la société Editions Lafitte-Hébrard ne pourra être tenu responsable.

Article 9

La société Editions Lafitte-Hébrard se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10

La société Editions Lafitte-Hébrard ne saurait être tenu responsable du retard, des pertes ou avaries résultant des services postaux et de gestion, ou en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

Article 11

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites.

Article 12

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 13

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et sont obligatoires

pour la participation au jeu et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

Article 14

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige relèvera de la juridiction compétente.

Le présent jeu est soumis à la loi française. Le règlement du présent concours est déposé chez Maître Geyelin - Huissier de Justice - 12 rue Emile Zola - 45 000 Orléans

Le règlement complet est également disponible sur le site du jeu concours et accessible via cette URL https://www.whoswho.fr/concours2016 ou il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Jeu concours Editions Lafitte-Hébrard – 16 rue Camille Pelletan 92300 Levallois-Perret.

EXTRAITS DU REGLEMENT:

Jeu gratuit et sans obligation d'achat valable du **10 septembre au 31 octobre 2015** inclus.

Règlement disponible sur https://www.whoswho.fr/concours2016